

Commission Statuts Et Règlements

PV du 10/03/2022

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Rencontre n° 23528312

LE COUGAING 1 – CASTELNAUDARY 3

Vu la FMI,

Vu le rapport de l'arbitre justifiant l'arrêt de la rencontre à la 33^{ème} minute de jeu,

Se référant à l'article 159-2 du Règlement Général de la FFF,

La Commission donne match perdu par pénalité à CASTELNAUDARY 3 :

Equipes	Score	Points
LE COUGAING 1	3	+3
CASTELNAUDARY 3	0	-1

Transmission faite ce jour à la commission compétente pour homologation du résultat.

Commission Statuts et Règlements – District de l'Aude – Saison 2021/2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Commission


Yves GIRARD